



BARÈME D'HONORAIRES

ALP IMMOBILIER

SARL au capital de 287000€ - RCS MARSEILLE 881 598 650

Siège social : 39 BD PHILIPPON 13004 MARSEILLE

Tel : 04 95 04 36 90 - E-mail : marseilleavenues@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 16 avril 2025

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Garage/Place de parking	2 500€	3 000€
De 0€ à 75 000€	5 000€	6 000€
De 75 001€ à 130 000 €	6.67%	8%
De 130 001€ à 180 000 €	5.83%	7%
De 180 001€ à 350 000 €	5%	6%
Plus de 350 000€	4.16%	5%

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : 150€

État des risques et pollution (ERP) : 30€ à la charge du vendeur

N° TVA intra-communautaire : FR96 881598650 – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier (et administrateur de biens) – Carte(s) professionnelle(s) n° CPI 13102020000444944 délivrée(s) par la CCI de MARSEILLE 13001 situé au 9 Canebière – Activité(s) : Transaction (et Gestion) - <Garantie financière Transaction (*) : nom et adresse - Garantie financière Gestion (*) : nom et adresse - (Mention à préciser obligatoirement si vous n'êtes pas habilité à recevoir des fonds * : NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante. (*) cf votre carte professionnelle

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	10€ TTC / m ² de surface habitable En zone très tendue / tendue / hors zone tendue	10€ TTC / m ² de surface habitable En zone très tendue / tendue / hors zone tendue
État des lieux d'entrée	3€ TTC / m ² de surface habitable	3€ TTC / m ² de surface habitable
Entremise et négociation	150€ TTC Pour tous les biens de moins de 30m ²	

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail professionnel	8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC Frais de renouvellement du bail : 200 €	8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC Frais de renouvellement du bail : 200 €
Bail commercial	8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC Frais de renouvellement du bail : 200 €	8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC Frais de renouvellement du bail : 200 €
Bail stationnement (parking, garage...)	200€ TTC	200€ TTC

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 250 € TTC	X
Etat des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 300 € TTC	X
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 300 € TTC	X
Etat des lieux de sortie stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 150 € TTC	X
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : 150€

État des risques et pollution (ERP) : 30€ à la charge du bailleur